



LES PREMIÈRES LIGNES TOUJOURS OUBLIÉES !

Un an que notre système scolaire et ses personnels font face afin de maintenir la scolarisation de l'ensemble des élèves. Loin de réfléchir dans la durée, notre ministre enchaîne les annonces contradictoires, tardives, dangereuses et met sous pression extrême le système éducatif. La COVID 19 a des conséquences sociales, économiques et scolaires, en particulier pour nos élèves les plus fragiles. **Nous avons donc besoin de personnels, pour y remédier.** Mais non, la dotation ministérielle pour la rentrée 2021 c'est 1800 postes supprimés dans le second degré !



Nous faisons face à une pandémie, l'UNESCO alerte sur les dangers pour l'École, mais en France on ne change rien aux habitudes austéritaires ! **Quel rapport avec le 8 mars et le combat pour l'égalité femmes hommes ?** C'est que le ministère de l'Éducation nationale est constituée à 71% de femmes. Comme dans le commerce ou la santé, **les premières lignes ce sont d'abord des femmes.** Ce sont donc des femmes qui voient leurs conditions de travail continuer de se dégrader !

Cette année encore, aucune création de postes de CPE, d'infirmier·ières ou d'assistant·es de service social, d'AESH, d'AED... **Nos élèves ont besoin d'enseignant·es mais aussi de personnels santé-sociaux,** d'autant plus dans la période de crise sociale majeure que subissent de plein fouet les familles. Ce manque se répercute le plus souvent sur les enseignantes qui récupèrent des élèves en détresse, allant bien plus souvent vers les femmes pour se confier. Cela génère une charge mentale conséquente. Ce manque de création de postes médico-sociaux alerte d'autant plus vu l'actualité autour du mouvement *#metoo inceste*. Comment l'École peut-elle jouer son rôle dans la protection de l'enfance sans les personnels formés et dont c'est le métier ?

Des postes supprimés, le gel du point d'indice confirmé et le taux d'heures supplémentaires qui continue d'augmenter : c'est la solution miracle du « Grenelle ». Là encore, quand on gèle les salaires de l'Éducation nationale, on bloque les salaires d'une profession à 71% féminisée. La nouvelle grille de rémunération des AESH (quasiment que des femmes), affiche un déroulé de carrière aboutissant à 1700 euros par mois au dernier échelon. **On est loin du rattrapage salarial entre les femmes et les hommes !** Cette volonté d'augmenter les heures supplémentaires et l'indemnitaire va à l'encontre du plan égalité femmes-hommes en cours de signature au ministère. Les études de la DGRH le prouvent : les femmes sont systématiquement défavorisées par ce type de rémunération. Ce protocole est une première étape qui doit nous encourager dans le combat pour l'égalité professionnelle. À nous de pousser le gouvernement dans ses contradictions ! **Si les droits des femmes sont la première cause de ce quinquennat il va falloir le prouver par des actes,** en particulier dans notre ministère.

EMPARONS-NOUS DE LA JOURNÉE DE GRÈVE DU 8 MARS POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES PREMIÈRES LIGNES !

“ La Collective a été créée par des militantes au sein de la CGT Éduc'Action en novembre 2012. Son objectif est la prise en compte des revendications féministes dans l'Éducation nationale et l'organisation syndicale. ”



www.egalite-professionnelle.cgt.fr

SOMMAIRE

1- Édito

2-AS scolaire en première ligne Santé à l'École

3- AESH : une invisibilité qui commence à se voir.

Convention 190 : accélérez le processus

4- Agenda

PÉDOCRIMINALITÉ : LES ASSISTANT-ES DE SERVICE SOCIAL SCOLAIRE EN PREMIÈRE LIGNE

Les mouvements #metoo et #metoo inceste interrogent à nouveau nos sociétés sur les problématiques de violences sexuelles, physiques et psychologiques (essentiellement masculines). Plus que jamais il est important de proposer des lieux pour déposer cette parole longtemps ignorée.

L'École est un espace privilégié pour cela. Dans tout établissement public, il existe un service médico-social : des personnels formés à l'écoute et l'orientation des victimes. À l'aune d'une crise sanitaire et sociale majeure, ce service social en lien direct avec les personnes les plus fragilisées est capital. Mais depuis des années, les gouvernements se succèdent sans accorder les ressources nécessaires au service social élève pour fonctionner. Il a été question un temps de déployer un service social sur le 1er degré. Comment cela peut-il s'envisager alors même que les établissements du

2nd degré peinent à être couverts?

Il faut un programme d'ancrage et d'intensification de la présence des personnels médico-sociaux dans les établissements et les écoles, une véritable politique de lutte contre les violences sexuelles : pour cela, il faut des moyens. La une de l'actualité montre que les politiques de protection de l'enfance et le système judiciaire ont failli dans leurs missions et prouve aussi leur indigence actuelle.

Alors que la société semble vouloir impulser des changements pour accompagner victimes et agresseurs, la stratégie gouvernementale consistant à refuser d'embaucher et de donner les moyens nécessaires aux services sociaux revient au contraire à faire évoluer un système violent vers le pire.

INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES SCOLAIRES: DES PERSONNELS INDISPENSABLES

Le « *service de santé scolaire* » n'existe pas en l'état, il s'agit en fait de la « *mission de promotion de la santé en faveur des élèves* ».

Cette mission est assurée par les médecins et infirmier·ères scolaires, corps largement féminisés à près de 96%. Elles-ils travaillent en étroite collaboration avec les membres des équipes éducatives, participent pleinement à la politique éducative des établissements. Confirmée par la situation sanitaire, leur présence est indispensable auprès des élèves qui s'adressent à elles-eux pour des motifs d'ordre physique, psychologique ou relationnel voire des situations de maltraitance ou de violences sexuelles.

Les infirmier·ères sont en sous-effectif (1 pour 1300 élèves) avec un **salaire mensuel inférieur de 1000 euros** à celui des autres agent·es de catégorie A. Quant aux médecins (environ 1 pour 9800 élèves), les difficultés à en recruter amènent à des vacances de postes importantes : peu étonnant au vu des salaires versés.

Depuis des années, la CGT Educ'action alerte : pour exister, se développer et être reconnu·es, les infirmier·ères ont besoin d'un service garant du respect de leurs missions, et de moyens réels. D'autres choix ont été faits : individualisation et mission suspendue au bon vouloir des choix politiques.

Le MEN avait le projet de transférer ces personnels vers les collectivités territoriales avec la loi 4D. Si aujourd'hui il renonce, c'est grâce aux personnels qui se sont particulièrement mobilisés notamment le 26 janvier 2021. Les infirmier·ères resteront dans les établissements scolaires, mais toujours aucune création de postes en réponse aux besoins. Quant aux conditions de travail... elles passent aux oubliettes! Et **la charge de travail augmente avec l'obligation pour les infirmier·ères de faire passer les tests salivaires.**

La CGT Educ'action continue de demander la création d'un service infirmier au côté d'un service médical pour **assurer la promotion de la santé des élèves au sein de l'EN.**

Le 11 février dernier nous fêtons les 16 ans de la loi dite « *égalité des droits et des chances des personnes handicapées* » qui a fait naître notre métier (exercé à 92% par des femmes). 16 ans d'existence et toujours pas de statut, toujours pas de reconnaissance.

La crise de la Covid a permis de mettre en lumière ce mépris pour les « *premières de corvée* ». Au retour en classe en mai 2020, un protocole de réouverture sort dans un contexte de classes à effectif réduit. Il est inadapté à la profession qui s'exerce au plus près des élèves sans possibilité de distanciation physique. Au retour de toutes les élèves, il devient inapplicable dans des classes remplies. Pourtant aucun nouveau protocole ne vient prendre sa place. Signe que les AESH ne sont pas pris-es en compte. D'autant plus quand on sait qu'on en est au cinquième protocole dans l'enseignement. Malgré les consignes, beaucoup d'AESH se retrouvent sans masque et sans protection à la reprise. C'est de notre salaire de misère que sort l'argent pour les payer.

Aujourd'hui encore, les masques fournis par l'Éducation nationale sont en tissu alors

que nous sommes en contact direct avec les élèves, qui pour certain-es n'en supportent pas le port. Nous sommes donc nombreuses à acheter les masques chirurgicaux que nos employeurs refusent de nous fournir.

Contraintes d'engager des frais personnels tout en étant oubliées des primes (Covid, informatique). Encore un métier à l'écrasante majorité féminine qui est invisibilisé et non reconnu. Le 11 février, pour notre «anniversaire», nous nous sommes mobilisé-es dans la rue, dans les journaux et sur internet. **On continue la lutte pour un vrai statut et une reconnaissance des AESH !**



CONVENTION 190 : ACCÉLÉREZ LE PROCESSUS !

La Convention 190 sur la violence et le harcèlement et la Recommandations 206 constituent le premier texte international contraignant visant à lutter contre le harcèlement et les violences au travail. Elles exigent des États et des employeurs la mise en place de politiques systématiques de prévention et

de protection des victimes, que les violences aient lieu au travail ou dans le cadre domestique. Une étude d'impact, pour mesurer les modifications induites sur le droit français par la ratification, est commandée par le ministère du travail qui en donnera les résultats en consultant les partenaires sociaux. **La CGT se bat** pour que la ratification ne soit pas sèche, c'est-à-dire sans la recommandation, **pour garantir une réelle avancée des droits des femmes en France.**



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : HALTÉ À LA TOLÉRANCE SOCIALE



JOURNÉES INTERSYNDICALES FEMMES

Cette année, les Intersyndicales femmes, organisées par la CGT, la FSU et Solidaires, auront pour thème «Femmes et enfermement» et «Travail des femmes, Covid19 et confinement». Elles se dérouleront en deux temps.

Inscriptions pour le 18 mars 2021

(visio) :

<https://cloud.agoraevent.fr/Site/180706/8049/Event>

Inscriptions pour les 27 et 28 mai 2021

(en présentiel si les conditions sanitaires le permettent)

<https://cloud.agoraevent.fr/Site/120806/8053/Event>



AGENDA

1

8
MARS
2021

Formation *Enseigner avec les pédagogies féministes et coopératives*, niveau 2 (Marseille - 13)

4

8
AVRIL
2021

Formation *Lutter contre les violences sexistes et sexuelles* (Lyon - 69)

2

11
MARS
2021

Formation *Lutter contre les violences sexistes et sexuelles* (Autun - 71)

5

22
AVRIL
2021

Formation *Gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'Éducation nationale* (Laval - 53)

3

7
AVRIL
2021

JOURNÉE MONDIALE DU TRAVAIL INVISIBLE

6

17-18
JUIN
2021

Formation *Enseigner avec les pédagogies féministes et coopératives* (Brest - 29)

8 mars 2021

Pour rejoindre la CGT Éduc'action

Nom : Prénom :

Mél :

À retourner à : CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Vous pouvez également adhérer directement sur www.cgteduc.fr

